

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. BEKHTAOUI - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Politique municipale d'action sociale - « Acor centre ville » - Reconduction de l'action pendant la période estivale 2012 - Convention à conclure entre la Ville et la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail

Madame Tenenbaum, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'affluence de personnes en situation d'errance au centre ville de Dijon en été a conduit la Municipalité, depuis 2009, à prendre des dispositions spécifiques visant à garantir la tranquillité publique tout en apportant une première réponse sociale à ces personnes très démunies.

Ainsi, depuis trois ans, un dispositif dénommé «Acor été» est mis en place et coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon. Les interventions auprès des personnes errantes sont assurées par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) qui développe, depuis 1994,

une action sociale spécialisée sous différentes formes auprès des publics les plus désocialisés, en particulier sans domicile fixe.

En 2011, la montée en charge des effectifs accueillis a été plus progressive que l'an passé, la présence de personnes errantes sur la ville au début de l'été étant moins importante. La fréquentation a progressé régulièrement : 11 personnes en moyenne par jour en juin et 38 en septembre. Au total, 207 personnes ont été accueillies. Il est à noter que l'accueil a été principalement organisé sur le site du gymnase Kennedy afin de répondre aux doléances des riverains du quai Gauthey.

L'organisation sur le site a été la suivante :

- un vaste espace de plein air délimité pour cette activité,
- un vestiaire/douche réservé,
- trois constructions modulaires installées temporairement à l'arrière du gymnase (accueil en cas de pluie, cuisine et espace bureau).

Le local du quai Gauthey a été réservé à l'accueil individuel de 11 h à 14 h pour des rendez-vous médico-sociaux et pour l'entretien du linge.

Le bilan est très positif tant au niveau du public accueilli que du point de vue de l'environnement. Aucun incident notable n'est à déplorer.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif estival dans les mêmes conditions.

L'action se déroulera du 1^{er} juin au 30 septembre, avec une montée en charge progressive au cours de la première semaine de juin, les six premiers jours étant consacrés essentiellement à une prise de contact avec les personnes en situation d'errance, une information des commerçants ainsi qu'à l'installation des lieux d'accueil.

Elle consistera à :

- assurer une veille sociale au centre ville, du mardi au samedi : les travailleurs sociaux de la SDAT sillonnent le centre ville à heures fixes, en «maraudes», afin d'entrer en contact avec les personnes occupant l'espace public et de les amener progressivement à fréquenter le lieu d'accueil,

- organiser un accueil de jour permettant d'offrir des lieux alternatifs pour détourner ces personnes dites «marginalisées» des sites publics et favoriser un premier pas vers l'insertion ; cet accueil se déroulera uniquement sur le site Kennedy, l'après-midi,

- délimiter un vaste espace extérieur dédié à cet accueil avec implantation de locaux modulaires. La concentration de l'activité sur un seul site en 2012 permettra, grâce à l'ajout de ces derniers, utilisés comme buanderie et bagagerie, de ne plus utiliser le quai Gauthey et d'éviter des déplacements entre deux sites.

Comme les années précédentes, divers services seront proposés :

- accueil convivial, possibilité de se faire à manger, activités de plein air (jeu de pétanques, football etc.),
- services d'hygiène (douche, lavage du linge, vestiaire de rechange),
- entretien social et/ou psychologique.

Il est également demandé à la SDAT de reconduire la fonction d'observation de ces publics pendant toute la durée de l'action, afin de produire une analyse détaillée de la population concernée (origine géographique, statut social, âge, profil socioculturel etc.).

Pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, il est proposé, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, d'accorder à l'association une subvention d'un montant maximum de 93 000 € au vu des dépenses réalisées et du bilan financier de l'opération, destinée à son financement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la reconduction de l'action «Acor centre ville », menée par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), du 1^{er} juin au 30 septembre 2012, dans les conditions proposées ;

2 - décider l'octroi d'une subvention de 93 000 € maximum à la SDAT pour son financement ;

3 - autoriser cette dernière à organiser un accueil de jour sur le terrain du gymnase Kennedy, mis à disposition par la Ville ;

4 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

5 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

6 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ